

Mairie de
Silly sur Nied

8 RUE DE L ECOLE

57530 SILLY SUR NIED

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU SEPT FEVRIER DEUX MILLE TREIZE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	13	13

Le 07 FEVRIER 2013

à 20 heures, 30

le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

BERNARD

HERTZOG

Présents :

Mm-Mr : BIESEN-MARTIN-CAISSUTTI-PIGANI-GIRARD-WOLLJUNG-PIQUEMAL-
OLEKSIUK-MATHIS-MULLER-FLACCUS.

Date de la convocation

25.01.2013

Date d'affichage

10.02.2013

Objet de la délibération

Réforme des rythmes scolaires.

Absents :

excusée: Mm ZECH RENAUDIN pouvoir à Mr OLEKSIUK

Secrétaire(s) de séance :

Joséphine PERRIN

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du gouvernement de mettre en place de nouveaux rythmes scolaires.

La possibilité est offerte aux communes de surseoir pendant un an à cette mise en place si les municipalités estiment que les conditions d'application de ces nouveaux rythmes sont incompatibles avec les possibilités matérielles et financières de la commune, ce qui est le cas de SILLY-SUR-NIED, qui ne dispose ni des locaux adaptés à un accueil hors temps scolaire des enfants, ni des moyens financiers dont l'aide de 50 € par élève ne saurait compenser que partiellement la charge financière laissée à la commune, ni du personnel qualifié pour la prise en charge des enfants.

**Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le**

Aussi le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande-t-il le report de la réforme à la rentrée 2014, ce délai étant susceptible de permettre de procéder à une étude sur l'application possible du décret, en véritable concertation avec l'ensemble des partenaires de l'école.

et publication ou notification du

Il est à préciser que, et les parents d'élèves et les enseignants ont manifesté leur souci de voir reportée cette modification à la rentrée 2014.

MAIRE

HERTZOG
BERNARD
Signature et cachet